



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 49238

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la précarisation de l'enseignement des langues anciennes dans l'enseignement secondaire. Dans les cursus scolaires, le latin et le grec sont des matières optionnelles et sont alors parfois délaissés par les collèges et les lycées pour des raisons économiques. Dans ce contexte, la baisse des effectifs au sein des classes enseignant ces langues anciennes ne peut que s'aggraver. L'enseignement du latin et du grec en France est ainsi partout menacé. À titre d'exemple, au sein de l'académie de Grenoble, des lycées ont fermé leurs sections de grec, d'autres ont réduit les horaires, ou pratiqué des regroupements tandis que des élèves motivés se voyaient contraints de renoncer à leurs choix. En effet, le rectorat a tout d'abord regroupé l'enseignement du latin et du grec dans un établissement de bassin pour des raisons budgétaires. Mais, paradoxalement, à la rentrée 2013, l'inscription dérogatoire a été refusée aux élèves ayant fait le choix d'apprendre ces langues. Il souhaiterait donc connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est attachée au maintien et au développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité en collège et en lycée. L'étude des langues et cultures de l'Antiquité développe des compétences et des attitudes intellectuelles fondamentales et transférables, qu'il s'agisse de la maîtrise du français en premier lieu mais aussi de l'apprentissage des langues vivantes. A travers l'étude des textes fondateurs qui ne cessent de nourrir la pensée et la création, les élèves peuvent mieux prendre conscience des permanences et des évolutions et s'ouvrir à la communauté des héritages qui sont les nôtres. Langues de culture, enfin, partout fondatrices et structurantes, le grec et la latin ont un rayonnement interdisciplinaire qui les maintient dans un constant dialogue avec l'ensemble des champs, que l'on songe à la littérature et aux arts mais aussi à l'histoire, la philosophie, le droit et les sciences. Un nombre important d'élèves étudient actuellement au moins une langue ancienne, 527 500 environ, et les statistiques les plus récentes publiées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) font apparaître une grande stabilité des effectifs des latinistes et hellénistes, notamment au collège. Au lycée, l'évolution des effectifs d'élèves entre 2007 et 2013 laissent apparaître une baisse significative. On constate toutefois une certaine remontée des effectifs à partir de la rentrée 2010 : + 8,3 % de progression des effectifs pour le latin et près de 2,7 % de progression pour le grec. Cette tendance positive indique que l'attractivité pour les langues et cultures de l'Antiquité connaît un certain regain en classe de seconde même si par ailleurs, la déperdition des effectifs après cette classe reste un problème prégnant. Les efforts consentis et le dialogue établi dans les académies pour que la continuité de parcours et l'équité de l'offre soient partout assurées - on peut citer l'exemple des réseaux de visio-enseignement organisés par l'académie de Nantes -, la réforme du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) « Lettres » et l'ouverture de postes au concours au niveau national attestent l'attention portée à un enseignement dont la vitalité renouvelée doit garantir la pérennité. En associant fondements théoriques et propositions de mise en oeuvre venues des établissements des différentes académies et dans la continuité des Rencontres « Mondes anciens-mondes

modernes » organisées en 2012 et 2013 sous l'égide de l'inspection générale et du ministère, les ressources pédagogiques d'accompagnement mises en ligne à l'automne dernier sur le portail national Éduscol constituent, dans cette perspective, une aide précieuse pour les enseignants. S'agissant de l'exemple proposé de l'académie de Grenoble, il convient de prendre l'attache des services du rectorat qui seront en mesure d'apporter tout élément d'explication complémentaire sur la situation des langues et cultures de l'Antiquité dans cette académie.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49238

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1211

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10867